



Formation professionnelle pour les jeunes

CAPa - Jardinier Paysagiste

RNCP 38386 - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Devenez ouvrier paysagiste



- → Assurer les activités professionnelles liées à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin (utiliser un plan, participer aux travaux de dallage, terrassements, plantations, ...)
- → Assurer l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin (tondre, tailler, ...) et assurer l'entretien du matériel
- → Rendre compte de ses activités, remplir les documents de la vie sociale et professionnelle
- → Connaître l'environnement et le fonctionnement de l'entreprise

🖔 Points forts de la formation

- → Épreuves en situations professionnelles
- → Individualisation des parcours de formation
- → 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Équipements pédagogiques innovants et une « halle paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- → Établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- → Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en situation de handicap

La Durée et déroulement de la formation

- → Le CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP) se prépare sur 2 ans (875 heures):
 - 1ère CAPa JP: 420 heures (12 semaines) par an au CFA
 - Terminale CAPa JP: 455 heures (13 semaines) par an au CFA.
- → Les cours ont lieu du lundi 9h15 au vendredi 15h15 : 35 heures par semaine



Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi

💯 Conditions d'admission

- → Être issu d'une 3^{ème} (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus
- → Et avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur privé (paysagiste, camping, ...) ou un employeur du secteur public (service espaces verts des communes, préfecture, sites du patrimoine, ...)

L'inscription au CFA est définitive à la signature du contrat d'apprentissage

- → Avoir 15 ans révolus à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- → Validation des Acquis Académiques (VAA): au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- → Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- → L'apprentissage peut s'effectuer sur deux entreprises sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

🤏 Coût de la formation

- → Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- Aide financière pour l'hébergement et la restauration (pour les entreprises du secteur privé)
- → INTERNAT filles et garçons, non obligatoire
- → Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

🎕 Délais d'accès

- → Prise en charge de la demande par le CFA : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- → Début de la formation : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- → Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- → Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- → Interagir avec son environnement social
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
- → Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
 - Entretenir la végétation et réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères
- → Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux, d'installations et d'infrastructures paysagères
- → Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle et corrective des matériels et équipements
- → Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :

Réaliser des travaux au sol de remise en état d'un chantier d'élagage

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- → Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- → La validation des 7 UC est nécessaire pour l'obtention du CAPa Jardinier Paysagiste
- → Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- → Les évaluations se déroulent tout au long de la formation, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explicitation

🖔 Equipements pédagogiques et techniques

- → 11 salles de cours
- → Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- → Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- → Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- → Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- → Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Halle Paysage et Environnement de 800 m²:
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- → Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 3 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc..

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- → BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (en 1 an)
- → BAC PRO Aménagements Paysagers
- **→** BP Aménagements Paysagers
- → Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité







Version du 16.10.2024